

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : I. CALOONE - G. GALLOIS

Mrs : M. BORREWATER - F.X. CAPPELLE - D. DUQUESNE - L. FOSSAERT - J.P. GUILBERT - L. VAN DRIESSCHE

Excusés : F. BERNARDEAU - C. CHARLOT (Procuration donnée à I. CALOONE) - M.O. COUSIN - L. DESROUSSEAUX - C. GAUTIER - C. HALLARD (Procuration donnée à L. FOSSAERT) - A.C. HERRENG (procuration donnée à D. DUQUESNE)

Mme Michèle Courti a été nommée secrétaire.

I - PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012

Compte tenu des délais très courts entre les deux séances, l'approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2012 est reportée au prochain conseil municipal prévu le 10 mai 2012.

II – DELIBERATION CONCERNANT UN VIREMENT DE CREDIT EXCEPTIONNEL POUR LA SECTION FONCTIONNEMENT - n° 2012-04-12.01

Monsieur le Maire indique que les frais occasionnés par l'organisation des foulées des Weppes s'élèvent à 8 000 €, à la charge de la CCWeppes et de l'association du Foyer Rural. Il précise que les sponsors sont difficiles à trouver. Lors du dernier Bureau des Maires, le 3 avril 2012, il a été proposé à chaque commune de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association du Foyer Rural – section foulées – pour participer à l'achat de gadgets promotionnels.

Vu la participation de l'Association du Foyer Rural à l'organisation de la 6^{ème} édition des Foulées des Weppes qui se dérouleront le dimanche 1^{er} juillet 2012 à Aubers,

Vu la nécessité d'aider au financement de cette manifestation,

Vu l'excédent de crédit constaté au chapitre 011 « Charges à caractère général » au compte 6068 « Autres matières et fournitures », Monsieur le Maire propose de virer 500 € (cinq cents euros) de cet article 6068 au crédit du compte 6574 « subvention fonctionnement » - associations et personnes de droit privé, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 Voix Pour, 1 Voix Contre et 0 Abstention.

III - DELIBERATION CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU FOYER RURAL - n° 2012-04-12.02

Vu la participation de l'Association du Foyer Rural à l'organisation de la 6^{ème} édition des Foulées des Weppes qui se dérouleront le dimanche 1^{er} juillet 2012 à Aubers,

Vu la nécessité d'aider au financement de cette manifestation,

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) à l'association du Foyer Rural pour l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 Voix Pour, 1 Voix Contre et 0 Abstention.

IV – INFORMATION SUR LES ETUDES CADRE DE VIE, ACCESSIBILITE AUX PMR ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

1° - Accessibilité

Monsieur le Maire indique que le diagnostic remis par l'APAVE a été examiné au cours d'une réunion, le mercredi 28 mars, par Messieurs Didier DUQUESNE, Jean-Pierre GUILBERT et lui-même.

Monsieur Didier DUQUESNE explique que l'APAVE a fait une étude par site et a relevé les principaux dysfonctionnements dans chacun des bâtiments communaux, voiries et parcs. Il précise que l'APAVE a traité essentiellement le handicap moteur mais pas les handicaps visuel et auditif. Il précise également que le budget global s'élève à 500 000 € et que la commune ne pourra pas satisfaire à toutes les mises aux normes.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en accessibilité est prévue pour 2015, qu'il faudra commencer les démarches et prévoir d'inscrire aux budgets 2013 et 2014 des prévisions de travaux pour l'accessibilité. Des subventions pourront être demandées pour les travaux d'aménagements spécifiques au handicap.

Une nouvelle réunion va être programmée avec L'APAVE pour déterminer les priorités d'aménagement.

2° - Cadre de vie

Le cabinet URBA FOLIA a présenté des projets de réaménagements magnifiques. Là aussi, compte tenu des coûts, des choix seront à faire avec discernement.

V – INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPEES RAPPORT SUR LES REUNIONS DE CHAQUE COMMISSION, PAR LES DELEGUES

1° - Bureau des Maires du 3 avril 2012 à Bois-Grenier

Monsieur le Maire explique que la réunion du 3 avril a préparé le conseil communautaire du 17 avril 2012 : rapport d'activités 2011, rapport sur la mise à disposition des services techniques, foulées des Weppes et Musée.

2°- Réunion de la commission de suivi de la mise à disposition du jeudi 5 avril 2012 à Bois-Grenier

Monsieur Didier DUQUESNE explique qu'un débat s'est engagé concernant ce service. L'attention des Maires est attirée sur le fait que 3 000 heures manquent pour effectuer des tâches prises en charge par le STI auparavant, ce qui représente l'équivalent de 2 agents à temps complet. Ceci s'explique par le fait que les demandes des communes ont évolué depuis le passage en gestion unifiée du personnel et que le temps passé sur certaines tâches a augmenté de manière exponentielle. De plus, certains choix communaux (achat de podiums ou chapiteaux) impactent fortement sur le fonctionnement du service.

Compte tenu des évolutions qui restent encore à venir (nouvelles médiathèques, nouvelles aires de loisirs, nouvelles voiries et nouveaux espaces verts dans les nouveaux lotissements), il faudra vraisemblablement soit externaliser de nouvelles tâches, soit recruter du personnel. Compte tenu des coûts supplémentaires engendrés, les versements que la CCWeppes fait aux communes pourraient être diminués.

Une réunion de bureau des Maires sera organisée pour discuter de ce sujet à la fin du mois de Mai.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1° - Convoi Weppes Liberty

Une autorisation est demandée pour qu'un convoi « Weppes Liberty » traverse la commune le samedi 25 août 2012 à l'occasion des cérémonies organisées pour la commémoration de l'anniversaire de la libération des Weppes en 1944. Le convoi sera composé d'une trentaine de véhicules militaires et civils de l'époque de la libération.

Le convoi traversera Le Maisnil mais le Conseil ne souhaite pas que le village soit «commune étape».

2° - Manifestations communales

Parcours du Cœur du 1^{er} avril 2012 : Monsieur Luc VANDRIESSCHE indique qu'il y a eu une bonne collaboration avec Radinghem. Les participants étaient cette année au nombre de 105, soit un peu moins que l'an dernier.

Ducasse des 30 juin, 1^{er} et 2 juillet : une réunion de la commission animation est fixée au mardi 22 mai 2012 à 20 h 15 en Mairie.

Concernant la braderie et la vente de livres envisagée par la Médiathèques, Monsieur le Maire précise qu'une délibération doit être prise si des livres achetés avec des subventions de la Mairie sont vendus à l'occasion de la braderie.

Marché aux Fleurs Une dernière réunion de mise au point est programmée le jeudi 3 mai en Mairie à 20 h 00.

3° - Droits à construire : majoration de 30 %

Monsieur Jean-Pierre GUILBERT expose que la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 permet une majoration de 30 % sur « les droits à construire ». Une consultation sera faite auprès de la population pendant un mois à compter du 28 avril jusqu'au 28 mai 2012 inclus.

Une distribution toutes boîtes sera faite mi-avril et un registre sera ouvert au secrétariat de la Mairie.

4° - Conseil des enfants : raquettes / râtelier à vélos

Le prochain conseil des enfants étant fixé au 14 juin, il est prévu de commander et fixer d'ici début Mai le « coffre » destiné à l'entrepôt des raquettes et le râtelier à vélos de façon à pouvoir apprécier le fonctionnement de ces installations lors du conseil de Juin.

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE s'en occupe.

5° - Terrain Binauld

Monsieur le Maire attend le retour de la délibération - qui a été envoyée en Préfecture - l'autorisant à poursuivre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement pour contacter l'étude notariale et effectuer les démarches auprès des organismes financiers.

6° - Cloches

Globalement, les Maisnilois apprécient la remise en service du clocher de l'église. A la demande des riverains, le Conseil Municipal envisage de faire poser un 4^{ème} cadran. Un devis a été demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures